

PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 31 mars 2023

PRESENTS : Séverine CELLE - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Virginie MONTES - Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG

ABSENTS :

EXCUSES : Catherine MATHIEU - Jean-Baptiste SANGLARD - Sonia MAUREL

SECRETAIRE DE SEANCE : Virginie MONTES

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 24 février 2023.

Ordre du jour :

- **Approbation des budgets 2023**

Monsieur le Maire présente les budgets 2023. Ils s'équilibrent de la manière suivante :

BUDGET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
COMMUNE	745 919 €	951 059 €
EAU	92 809 €	281 463 €
ASSAINISSEMENT	38 006 €	107 902 €
CENTRE D'ACCUEIL	25 218 €	162 092 €

- Les budgets ont été adoptés à l'unanimité.

Voici les principaux investissements pour 2023 :

Budget commune :

- Voirie communale : 133 239 €, subvention attendue : 33 308 €
- Pignon auberge + menuiseries extérieures : 23 804 €
- Menuiseries gîtes : 3 270 €
- Monument aux Morts : 12 000 €
- Achat terrains Brun/Barreyre : 60 000 €
- Permis d'aménager Lotissement Charigou 3 : 5 120 €
- Porte d'entrée de la villa du Centre d'accueil : 1 536 €
- Mur de Bournac : 18 000 €
- Chaînes pour le chasse-neige : 3 960 €
- Achat de l'immeuble de l'Opac + travaux : 183 000 €

Budget du centre d'accueil :

- Rénovation énergétique du centre d'accueil consistant en l'isolation de la coursive (4 000 €), reprise des panneaux solaires et étanchéité (21 000 €) et changement des menuiseries extérieures (64 000 €) ; subventions attendues de 39 000 € (Région) et 28 000 € (comcom)

Budget de l'eau :

- Fin de réalisation du diagnostic des réseaux d'eau potable : 42 612 € ; subventions attendues : 54 000 €
- Pose de compteurs : 100 000 € ; subvention attendue : 80 000 €
- Etude pour la réalisation du captage de Matarel : 9 600 €
- Adduction d'eau pour le Bois de la Batie, les Chazalloux, les Fayolles : 100 000 € ; subvention attendue : 30 000 € + une participation des abonnés qui se raccorderont

Budget assainissement :

- Fin de réalisation du diagnostic des réseaux d'assainissement et eaux pluviales : 81 000 € ; subvention attendue : 30 000 €
- Réalisation d'un assainissement collectif à Bonnefond : 14 000 €. Une participation sera demandée aux abonnés qui se raccorderont.

De plus, en recette, la commune doit percevoir des subventions pour les pistes forestières (111 000 €) et la sécurisation de la traversée du bourg (41 000 €) qui n'ont pas été versées en 2022.

Location du gîte « le bois joli » au Centre d'accueil

Monsieur le Maire présente la demande du centre d'accueil pour louer le gîte « le bois joli » du 1^{er} mai au 31 août pour loger les saisonniers qui viennent travailler au centre. Le conseil municipal donne son accord moyennant un loyer mensuel de 600 €.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Comme chaque année, le conseil municipal doit fixer le taux d'imposition des taxes directes locales (taxe foncière et taxe d'habitation sur les résidences secondaires). Suite à une hausse déjà conséquente des bases pour 2023, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux qui sont de 35.34 % pour la taxe foncière bâtie, 55 % pour la taxe foncière non bâtie et 16.65 % pour la taxe d'habitation.

Droits de préemption

Un droit de préemption est arrivé à la mairie, il s'agit de la maison Amarger route du Meunier. Le conseil municipal n'utilise pas son droit de préemption.

Délibération pour autoriser les virements de crédits au sein d'une section

Suite au passage à la norme M57 (nouvelle norme comptable) depuis le 1^{er} janvier, le conseil municipal peut autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, le conseil municipal donne son accord.

Achat immeuble OPAC

Comme évoqué précédemment, l'OPAC envisage de vendre l'immeuble Montès situé Route du Puy à la commune. Le prix de vente fixé par l'OPAC est de 175 000 €, il va être négocié par le Maire.

Cet immeuble compte 7 appartements dont 2 situés au niveau de la cour, 2 au niveau de la Rue des Guinguettes et 3 sur le petit balcon qui donne sur la rue des Guinguettes.

Ces appartements seront ensuite revendus en l'état aux personnes intéressées dans le cadre d'une copropriété.

Les personnes éventuellement intéressées par l'achat de ces appartements peuvent se signaler à la mairie qui organisera une visite sur place.

Questions diverses

- Délibération pour la rénovation énergétique du Centre d'accueil

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le projet de rénovation énergétique du centre d'accueil qui consiste en l'isolation de la coursive (4 000 €), le changement des menuiseries extérieures et des volets roulants (64 000 €) et la reprise des capteurs solaires et de l'étanchéité du toit (21 000 €). Ce projet fera l'objet de subventions de la part de la Région dans le cadre du Bonus Ruralité (39 000 €) et d'un fonds de concours de la communauté de communes (28 000 €).

- Achat terrain communal au Roux

La commune a reçu une demande d'achat de terrain communal situé au Roux par Mr Mickaël Defour (petit-fils de Mr Régis Gibaud) qui possède la maison près du ruisseau. Cette parcelle faisant partie du domaine privé de la commune, il ne sera pas nécessaire de faire une enquête publique. Monsieur le Maire se rendra sur place pour voir ce qui peut être vendu sans porter préjudice aux riverains. Le conseil remet sa décision au prochain conseil.

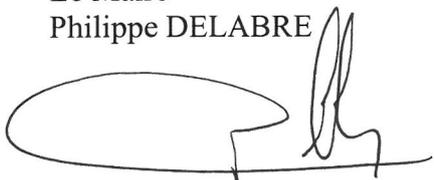
- Délibération pour l'adduction d'eau du Bois de la Batie

Suite à la sécheresse de l'été 2022, certains administrés qui ne sont pas reliés au réseau d'eau potable communal, se sont retrouvés sans eau. Aussi une demande de raccordement a été faite auprès de la commune. La mairie a demandé des devis pour réaliser cette adduction d'eau qui partirait de Roffiac pour alimenter le Bois de la Batie, les Chazalloux, Les Fayolles et Malard Haut. Ces travaux coûteraient environ 100 000 € TTC. La commune pourrait bénéficier d'une subvention de l'agence de l'eau d'environ 30 000 €. Le conseil municipal souhaite demander une participation de 4 000 € aux administrés qui se raccorderont au réseau.

- Association d'Animation de Saint Front

Suite à l'assemblée générale de l'association d'animation qui a eu lieu jeudi 30 mars, le bureau actuel (président, trésorier et secrétaire) a démissionné. Personne ne souhaite reprendre. Aussi se pose le problème de la continuité de l'association. La solution envisagée serait de dissoudre l'association d'animation et que chaque association soit indépendante et que des membres du conseil municipal soient là pour coordonner l'organisation de la vogue, du vide-grenier...

Le Maire
Philippe DELABRE



La secrétaire de séance
Virginie MONTES

